

PARCOURS NAISSANCE PERSONNALISÉ

Suivi médical tout au long de votre grossesse :

- soit par l'Obstétricien de l'établissement de votre choix,
- soit par le Praticien de ville (Généraliste ou Gynécologue de votre choix) qui vous adressera à un Obstétricien de l'établissement.

Dans les deux cas, les étapes suivantes sont incontournables.

Quand ?	Étapes	Où ?	Comment ?
❖ 4 ^{ème} mois	Entretien avec une Sage-femme de l'établissement puis Inscription à la Maternité	« Espace prénatal » 1 ^{er} étage de la Maternité « Espace prénatal » 1 ^{er} étage de la Maternité	En prenant rendez-vous au 04 91 12 11 19 (de 9h à 13h et de 14h à 17h) Sur place, sans rendez-vous : Secrétariat ouvert du lundi au vendredi (09h00-11H30) (14H00-17H30)
❖ 6 ^{ème} mois	Début des cours de préparation à l'accouchement	« Espace prénatal » 1 ^{er} étage de la Maternité	En prenant rendez-vous au 04 91 12 11 19 de 9h à 13h et de 14h à 17h.
❖ Au plus tard 6 ^{ème} mois	Consultation prénatale avec un Obstétricien de l'établissement, selon votre choix	A son cabinet ou à la Clinique	En prenant rendez-vous auprès de son secrétariat (coordonnées au verso)
❖ 7 ^{ème} mois	Consultation d'anesthésie + Pré-admission (Avec carte vitale + mutuelle + CNI) Consultation Sage- femme sur prescription de l'Obstétricien	Bâtiment des consultations Bâtiment des consultations Bureau pré admission 2 ^{ème} étage « Espace prénatal » 1 ^{er} étage de la Maternité	En prenant rendez vous au 04 91 12 11 12 En prenant rendez-vous au 04 91 12 11 19 (9h à 13h et 14h à 17h)

L'accouchement et votre séjour

- ◇ Par l'Obstétricien de votre choix s'il est disponible
- ◇ Chambre particulière attribuée en fonction des disponibilités le jour de l'entrée
- ◇ Les actes médicaux peuvent faire l'objet de dépassements d'honoraires
(Information par chaque Praticien)